

À une séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Énergie, tenue le 16 juin 2026 vers les 19 h à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de monsieur Maxime Trudel, les membres suivants :

Madame Frédérique Beaupré, membre de la communauté âgée de 18 à 35 ans
Monsieur Simon Charlebois, membre de la communauté possédant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles
Madame Laurence Héroux, vice-présidente, membre parent d'un élève - District Maskinongé
Monsieur Marc Laflamme, membre du personnel enseignant
Madame Andrée-Anne L'Heureux, membre du personnel de soutien
Madame Élise Litalien, membre des directions d'établissement
Madame Véronique Perron, membre de la communauté issue du milieu municipal, des affaires, de la santé ou des services sociaux
Madame Caroline Pronovost, membre parent d'un élève - District Mékinac
Monsieur David Richer, membre parent d'un élève - District Shawinigan-Grand-Mère
Madame Mylène St-Hilaire, membre du personnel professionnel non enseignant
Madame Isabelle Vincent, membre du personnel d'encadrement

Mesdames Laurence Héroux et Caroline Pronovost ainsi que monsieur Marc Laflamme participent à la rencontre par Teams. Madame Laurence Héroux s'est jointe à la rencontre vers 19 h 10.

Participe à cette séance, la directrice générale intérimaire, madame Rosemarie Boucher.

Sont aussi présents, le personnel hors cadre et cadre :

Monsieur Christian Amyot, directeur général adjoint et directeur du Service des technologies de l'information;

Madame Doriane Demers Toutant, membre du personnel d'encadrement, sans droit de vote, participe par Teams;

Me Jean-François Gamache, directeur du Service du secrétariat général et secrétaire général.

L'absence de public est constatée.

1. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION CA66 0626 :

IL EST PROPOSÉ par madame Mylène St-Hilaire et résolu par le conseil d'administration que l'ordre du jour décrit au document CA 0626-01 soit adopté avec l'ajout suivant :

- 5.3 Remerciements.

Adoptée à l'unanimité.

2. Résolutions en bloc

2.1 Approbation des procès-verbaux des dernières réunions

RÉSOLUTION CA67 0626 :

CONSIDÉRANT que chaque membre présent du conseil d'administration a reçu copie des procès-verbaux de la réunion du 28 avril 2026 et de la réunion extraordinaire du 26 mai 2026 au moins six heures avant le début de la présente séance, le secrétaire général est dispensé de la lecture de ces procès-verbaux;

IL EST PROPOSÉ par madame Andrée-Anne L'Heureux et résolu par le conseil d'administration d'adopter, tels que rédigés, les procès-verbaux de ces réunions inscrits sur les documents CA 0626-02 et CA 0626-03.

Adoptée à l'unanimité.

3. Intervention du public

Aucun public.

4. Sujets de la présidence

Aucun sujet.

5. Sujets de la Direction générale

5.1 Politique de communication

RÉSOLUTION CA68 0626 :

CONSIDÉRANT en référence à la résolution 26 0918, que la Commission scolaire avait adopté une politique sur la gestion de la communication en septembre 2018;

CONSIDÉRANT que, depuis l'adoption de cette politique sur la gestion de la communication, l'organisme est passé de Commission scolaire de l'Énergie à Centre de services scolaire de l'Énergie impliquant un changement de gouvernance et de nouvelles règles à respecter en matière de gestion de la communication;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour la *Politique de gestion de la communication*;

CONSIDÉRANT les consultations faites auprès des membres du comité consultatif de gestion;

IL EST PROPOSÉ par madame Frédérique Beaupré et résolu par le conseil d'administration d'adopter la *Politique de communication* telle que décrite au document CA 0626-04;

QUE cette politique entre en vigueur au 1^{er} juillet 2026.

Adoptée à l'unanimité.

5.2 Information - Calcul de l'indice de lieu socio-économique pour les écoles

La directrice générale intérimaire, madame Rosemarie Boucher, présente aux membres du conseil d'administration une résolution adoptée par le conseil de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton le 1^{er} juin dernier.

5.3 Remerciements

La directrice générale intérimaire, madame Rosemarie Boucher, désire souligner l'implication des membres du conseil d'administration et plus particulièrement remercier les administrateurs qui terminent leur mandat.

6. Sujets du Service des ressources financières

6.1 Politique sur les frais de déplacement, de repas et de séjour

RÉSOLUTION CA69 0626 :

CONSIDÉRANT la *Politique de frais de déplacement, de repas et de séjour* existante;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser et de modifier cette politique et l'annexe Taux compensatoires qui en fait partie;

CONSIDÉRANT que les consultations ont été effectuées auprès des membres du conseil d'administration, du Syndicat des enseignants de la Mauricie, du Syndicat des employés de soutien de la Mauricie, du Syndicat du personnel professionnel de l'Éducation du Coeur et du Centre-du-Québec, de l'Association Mauricienne des Directrices et Directeurs d'Établissement d'Enseignement et de l'Association québécoise des cadres scolaires;

CONSIDÉRANT que les taux compensatoires ont été analysés par le Service des ressources financières et le comité de vérification;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Simon Charlebois et résolu par le conseil d'administration d'adopter la *Politique de frais de déplacement, de repas et de séjour* telle que décrite au document CA 0626-05.

Et que les taux compensatoires applicables dans le cadre de la *Politique sur les frais de déplacement, de repas et de séjour* du Centre de services scolaire de l'Énergie, soient ceux décrits dans l'annexe Taux compensatoires qui en fait partie, soient applicables à compter du 1^{er} juillet 2026.

Adoptée à l'unanimité.

6.2 Information – Taux de taxe scolaire 2026-2027

Madame Rosemarie Boucher, directrice générale intérimaire, porte à l'attention du conseil d'administration que, conformément à l'article 303.7 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.I-13.3) et sur recommandation du ministre de l'Éducation du Québec, le taux de la taxe scolaire pour l'année scolaire 2026-2027 est fixé à un taux de sept cents et huit cent quatre-vingt-dix-neuf millièmes (0.07899\$) par tranche de cent dollars (100,00 \$) d'évaluation uniformisée ajustée de tout immeuble imposable situé sur le territoire du Centre de services scolaire de l'Énergie.

6.3 Information – Intérêts sur arrérages de taxes 2026-2027

Madame Rosemarie Boucher, directrice générale intérimaire, porte à l'attention du conseil d'administration que, conformément à l'article 303.7 de la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3) et sur recommandation du ministre de l'Éducation du Québec, le taux d'intérêt est fixé à sept pourcents (7%) applicable à toute taxe scolaire exigible à compter du 1^{er} juillet 2026.

7. Sujet du Service du transport scolaire

7.1 Transport - Entente Séminaire Sainte-Marie

RÉSOLUTION CA70 0626 :

CONSIDÉRANT qu'une entente de transport a été signée avec le Séminaire Sainte-Marie pour l'année scolaire 2025-2026;

CONSIDÉRANT que le Séminaire Sainte-Marie a fait la demande au Centre de services scolaire de l'Énergie d'organiser le transport pour leur clientèle en 2026-2027;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la signature d'une entente de transport faisant état des modalités applicables;

IL EST PROPOSÉ par madame Véronique Perron et résolu par le conseil d'administration que soit adoptée l'entente 2026-2027 pour le transport scolaire telle que décrite dans le document CA 0626-06 et que la directrice générale intérimaire, madame Rosemarie Boucher, soit autorisée à signer tous les documents nécessaires en lien avec l'application de cette entente.

Adoptée à l'unanimité.

8. Sujet du Service du secrétariat général

8.1 Modification - Actes d'établissement 2026-2027

RÉSOLUTION CA71 0626 :

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, que, chaque année, le Centre de services scolaire de l'Énergie établit un *Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles*;

CONSIDÉRANT, par la suite et compte tenu de ce plan, que le Centre de services scolaire détermine la liste de ses écoles et de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement;

CONSIDÉRANT que les consultations ont été réalisées auprès du comité de parents et du conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-de-l'Assomption;

CONSIDÉRANT l'obligation de l'application de l'article 28 du Régime pédagogique mentionnant que : "*Au second cycle du secondaire, le passage d'une année à l'autre se fait par matière plutôt que par cycle global*";

CONSIDÉRANT qu'il n'y a actuellement aucun élève inscrit en 3^e année du secondaire à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de l'Énergie s'engage à réviser l'acte d'établissement annuellement en fonction des inscriptions;

CONSIDÉRANT que des modifications à l'acte d'établissement de l'école Notre-Dame-de-l'Assomption adopté par la résolution CA32 1225 sont, de ce fait, requises;

IL EST PROPOSÉ par madame Mylène St-Hilaire et résolu par le conseil d'administration que soit adopté le document Actes d'établissement 2026-2027 tel que décrit au document CA 0626-07.

Adoptée à l'unanimité.

9. Sujet du Service des ressources humaines

9.1 Octroi de contrat – Programme d'aide aux employés

RÉSOLUTION CA72 0626 :

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de l'Énergie a demandé des soumissions pour le programme d'aide aux employés;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a paru sur le site S.E.A.O.;

CONSIDÉRANT les résultats d'ouverture des soumissions décrits au document CA 0626-08;

CONSIDÉRANT l'analyse de la conformité des soumissions déposées;

IL EST PROPOSÉ par madame Élise Litalien et résolu par le conseil d'administration de procéder à l'octroi du contrat du Programme d'aide aux employés à l'entreprise Dialogue Technologies de la Santé Inc.;

QUE la direction du Service des ressources humaines soit autorisée à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité.

10. Redditions de comptes

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des redditions de comptes préparées par les services relativement aux décisions prises en vertu du *Règlement de délégation de pouvoirs*.

- Redditions des Services éducatifs et complémentaires (jeunes);
- Redditions du Service des ressources humaines;
- Redditions du Service des ressources matérielles;
- Redditions du Service des technologies de l'information;
- Redditions du Service du Secrétariat général;
- Redditions de la Direction générale.

11. Clôture de la réunion

RÉSOLUTION CA73 0626 :

IL EST PROPOSÉ par madame Mylène St-Hilaire et résolu par le conseil d'administration que soit déclarée close la présente réunion du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Énergie, vers les 19 h 48.

Adoptée à l'unanimité.

PRÉSIDENT



SECRÉTAIRE

